

## PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Communes de LABOURSE et NOEUX-LES-MINES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

#### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE par la S.N.C LINKCITY NORD EST

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 4 janvier 2021, une enquête publique environnementale unique est ouverte, pendant 33 jours à partir du 1<sup>er</sup> février 2021, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur les communes de Labourse et Noeux-les-Mines, par la S.N.C LINKCITY NORD EST.

M. François BARRÉ (Développement immobilier) est chargé du suivi du dossier de la S.N.C LINKCITY NORD EST (Tél: 03.57.63.42.93).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairies de Labourse (Rue Achille Larue), siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, et Noeux-les-Mines (101, rue Nationale), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPF-Autorisation – LINKCITY NORD EST.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Annequin, Bully-les-Mines, Hersin-Coupigny, Mazingarbe, Noyelles-les-Vermelles, Sailly-Labourse, Sains-en-Gohelle et Verquigneul.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en mairies de Labourse et Noeux-les-Mines, du 1<sup>er</sup> février 2021 au 5 mars 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Labourse ou les formuler à M. Olivier THEETTEN, commissaire enquêteur, qui sera présent en :

Mairie de Labourse :

- le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 17 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 5 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Noeux-les-Mines :

- le lundi 8 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 24 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 5 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 1<sup>er</sup> février 2021 au 5 mars 2021 inclus à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPF-Autorisation – LINKCITY NORD EST – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Labourse, Noeux-les-Mines, Annequin, Bully-les-Mines, Hersin-Coupigny, Mazingarbe, Noyelles-les-Vermelles, Sailly-Labourse, Sains-en-Gohelle et Verquigneul. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation et les mairies de Labourse et de Noeux-les-Mines statueront sur les demandes de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPF-Autorisation – LINKCITY NORD EST. les informations relatives à ce projet.